

RAPPORT N° 03/4-113
au Conseil Municipal

OBJET

ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, la Commune doit lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de fournitures de bureau.

Etant donné le caractère aléatoire de la consommation des produits, le marché à bons de commande a été retenu, conformément à l'Article 72 du CMP.

Par ailleurs et dans le but de déterminer aussi exactement que possible les spécifications et la consistance des besoins, une analyse fonctionnelle à partir de Loi économique dite «PARETO» qui consiste à classer la consommation en valeur par ordre décroissant d'importance, a été menée en amont.

Cette étude a permis, d'une part d'isoler les produits à forte consommation (un produit correspond à un lot [classe A]), et d'autre part de regrouper par famille les produits à faible consommation (un lot est égal à une famille de produits [classe B]).

Concernant les consommables pour les imprimantes et copieurs, ces derniers ont été regroupés par type de machines.

Cette décomposition permettra de stimuler la concurrence et d'obtenir ainsi les meilleurs produits aux meilleurs prix.

C'est pourquoi le marché a été décomposé en 67 lots (classe A : 41 lots / classe B : 16 lots / Consommables : 10 lots) pouvant donner lieu chacun à un marché distinct, conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics.

Enfin, compte tenu des délais de publicité (52 jours) et des dates des prochaines séances du Conseil Municipal, un AAPC a déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen et ce afin de pouvoir notifier le marché au(x) futur(s) candidat(s) retenus par la CAO, avant le 1er janvier 2004.

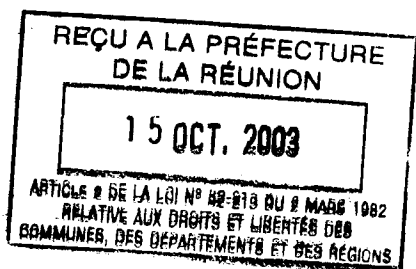
Je vous demande, en conséquence :

RAPPORT N° 03/4-113

1. de prendre acte du lancement de la procédure ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en 70 lots dont le détail est porté en annexe (l'allotissement a été établi après classement du prévisionnel de consommation en 3 classes A, B et lots pour les consommables : dans la classe A, chaque produit est égal à un lot ; dans la classe B, les produits sont regroupés en famille, chaque famille représentant un lot ; pour les consommables un lot correspond à un type de machine) ;
 - marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (confer le document en annexe) sur la base d'un prix unitaire TTC,
 - durée : année civile 2004 avec possibilité de reconduire le marché 2 fois ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 240 000 euro HT par an ; les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2004 sous les Chapitres 6064 et 6562002 / Articles : 020 et 025 ;
3. d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
4. de m'autoriser à passer le(s) marché(s) à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 03/4-113
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal 2004 sous les Chapitres 6064 et 6562002 / Articles 020 et 025 ;

Sur le RAPPORT N°03/4-113 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure pour l'achat de fournitures de bureau.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 03/4-113

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

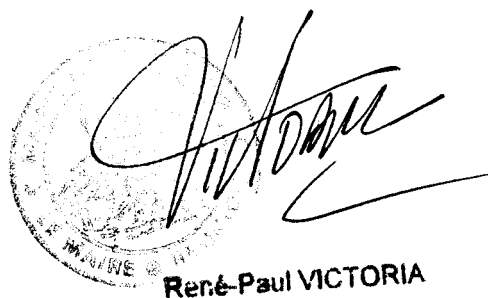
Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

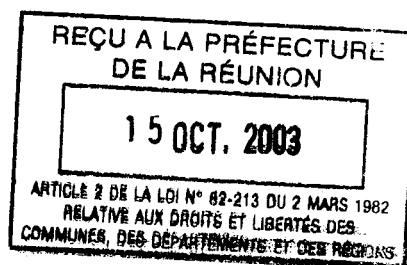
Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 08 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



FOURNITURES DE BUREAU
ANNEXE
DCM

LOT	DESIGNATION	Unité	Qté Mini	Qté Maxi
1	PAPIER A4 80 G/M2 BLANC	Rame	7 587	11 381
2	FILM ADHESIF 25M X 50CM REPOSITIONNABLE	Rl	220	329
3	COUVERTURE TRANSP. A4 PR DOSSIER P. 100	Pqt	13	18
4	PAPIER A3 80 G/M2 BLANC	Rame	267	401
5	ENVELOPPE KRAFT BRUN 162 X 229 SILICONEE	Bte	101	152
6	AGRAFEUSE N° 10	U	176	264
7	CHEMISE CARTONNEE	Bte	170	256
8	ENVELOPPE KRAFT BRUN 229 X 324 SILICONEE	Bte	81	121
9	CHEMISE ELASTIQUE CARTONNEE A 3 RABATS	U	1 399	2 099
10	PARAPHEUR DOS ACCORDEON 24 COMPARTIMENTS	U	58	87
11	SOUS- CHEMISE	Bte	126	189
12	CHEMISE A SANGLE	U	550	826
13	FEUTRE PTE MOYENNE ROLLER 0.7 MM ENCRE LIQUIDE NOIR	U	424	636
14	ENVELOPPE BLANCHE 114X162 SILICONEE	Bte	75	112
15	DISQUETTE 3"1/2 FORMATEE (BTE DE 10)	Bte	229	344
16	BOITE ARCHIVE CARTON DOS DE 15 CM	Bte	702	1 054
17	CLASSEUR A LEVIER DOS 8 CARTON	U	410	615
18	STYLO CORRECTEUR 8 ML	U	405	608
19	MACHINE A CALCULER PILE ET SOLAIRE (8 Chiffres)	U	69	104
20	AGENDA SEMAINIER 21 X 27	U	72	108
21	REGISTRE DE TRANSMISSION	U	58	87
22	ENVELOPPE BLANCHE 110 X220 A/F SILICONEE	Bte	40	60
23	ETIQUETTE LASER FT 37X105 (BTE DE 1600)	Bte	35	53
24	SURLIGNEUR DIFFERENT COLORIS	U	959	1 438
25	REGISTRE COURRIER DEPART	U	37	56
26	ENVELOPPE BLANCHE 110 X220 S/F SILICONEE	Bte	34	51
27	BLOC NOTE FT 210 X 297 5X5	U	357	536
28	SOUS MAIN DOUBLE AVEC BUVARD 40 X 60	U	24	36
29	DOSSIER SUSPENDU TIROIR FOND 15	U	678	1 017
30	MACHINE A CALCULER 10 CHIFFRES	U	19	28
31	BRISTOL 210 X 297 UNI BLANC (PQT 100)	Pqt	125	188
32	RELIURE Pochettes fixes 80 vues	U	159	238
33	CLASSEUR A LEVIER DOS 8 AVEC PERFO.	U	95	142
34	C.D ROM VIERGE 80"/ 700MB	U	268	402
35	CISEAUX BOUTS POINTUS 17 CM	U	186	279
36	CORBEILLE A COURRIER PLASTIQUE	U	157	236
37	REGISTRE COURRIER ARRIVEE	U	28	42
38	BOITE ARCHIVE PLASTIQUE DOS DE 8 CM	Bte	110	165
39	ENVELOPPE KRAFT BRUN 280 X 400 SILICONEE	Bte	2 500	3 750
40	STYLO BILLE PTE MOYENNE 0.6MM NOIR	U	2 858	4 287
41	ENVELOPPE KRAFT BRUN 380 X 450 SILICONEE (BOITE 125)	Bte	6	12

FOURNITURES DE BUREAU
ANNEXE
DCM

Désignation	Coût Mini	Coût maxi
LOT 42 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE	1 718,36 €	2 591,74 €
LOT 43: ADHESIF / AGRAFAGE	2 393,26 €	3 603,27 €
LOT 44 : EQUIPEMENT DE BUREAU	1 428,33 €	2 161,95 €
LOT 45 : BLOC / CAHIER / CARNET / REGISTRE	4 504,56 €	6 981,47 €
LOT 46 : AGENDA	949,58 €	1 355,99 €
LOT 47 : PAPIER	1 323,77 €	1 982,55 €
LOT 48 : CLASSEMENT / ARCHIVAGE	2 694,07 €	4 025,11 €
LOT 49 : ECRITURE / CORRECTION	3 610,48 €	5 418,05 €
LOT 50 : PRESENTATION DOCUMENTS	583,63 €	888,49 €
LOT 51 : ARTICLE DE CONFERENCE	49,81 €	76,64 €
LOT 52 : FOURNITURE TOTPOGRAPHIQUE	6 937,15 €	11 743,79 €
LOT 53 : COUTELLERIE	57,41 €	87,67 €
LOT 54 : TAMPON / ENCREUR / ENCRE	330,31 €	501,24 €
LOT 55 : SAUVEGARDE INFORMATIQUE	653,29 €	1 049,30 €
LOT 56 : ETIQUETTE	435,62 €	770,20 €
LOT 57 : TIMBRE CAOUTCHOUC	1 857,82 €	2 847,34 €
LOT 58 : CONSOMMABLES CANON	4 135,45 €	6 598,07 €
LOT 59 : CONSOMMABLES EPSON	1 919,19 €	3 192,97 €
LOT 60 : CONSOMMABLES HP	50 711,75 €	78 337,69 €
LOT 61 : CONSOMMABLES LEXMARK	3 616,03 €	5 718,82 €
LOT 62 : CONSOMMABLES SAMSUNG	1 122,98 €	1 871,63 €
LOT 63 : CONSOMMABLES OLIVETTI	2 465,24 €	3 678,29 €
LOT 64 : CONSOMMABLES AGORIS	200,01 €	309,10 €
LOT 65 : CONSOMMABLES PANASONIC	1 628,16 €	2 422,24 €
LOT 66 : CONSOMMABLES TOSHIBA	10 337,60 €	18 636,80 €
LOT 67 : CONSOMMABLES XEROX	2 348,07 €	5 165,74 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **30/09/2003**
En annexe à la Délibération N° **02/4-M3**

LE MAIRE



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

15 OCT. 2003

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS